



Règlement

« Nordic & Cross des Remparts »

Article 1 : Organisation

Le Cercle Sport et Loisir (CSL) Neuf-Brisach organise « le Nordic & Cross des Remparts ».

Date : dimanche 12 novembre 2023

Lieu : Remparts de la Porte de Belfort à F-68600 Neuf-Brisach

Parking : sur la Place d'armes au centre de la ville

Article 2 : Descriptif des épreuves

Le Nordic & Cross des Remparts comprend différentes épreuves sur un parcours composé de 4 types de boucles :

- Une boucle départ - **BD** - de 620 m –
⇒ Pour la marche nordique cette boucle départ fait 830 m
- Une petite boucle - **PB** - de 800 m
- Une moyenne boucle - **MB** - de 1 445 m
- Une grande boucle - **GB** - de 2 720 m

Selon les épreuves, une ou plusieurs boucles sont à effectuer.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les parcours, les horaires et le nombre limite de participants selon les contraintes organisationnelles, environnementales, météorologiques et sécuritaires.

Planning des épreuves :

	Horaires 2023	Distance 2023	Boucles
Marche Nordique Compétition	9h30	11 710 m	BD + 4 GB
Marche Nordique « Open »	9h30	11 710 m	BD + 4 GB
EAF	11h30	800 m	1 PB
EAF	11h40	800 m	1 PB
POF	11H50	1 420 m	BD + 1 PB
POM	12h05	1 420 m	BD + 1 PB
BEF	12h20	2 865 m	BD + 1PB + 1 MB
BEM	12h40	2 865 m	BD + 1PB + 1 MB
MIF	13h00	2 865 m	BD + 1PB + 1 MB
MIM	13h25	3 510 m	BD + 2 MB
CAF			
CAM	14h15	4 310 m	BD + 1PB + 2 MB
JUF			
JUM	14h45	6 860 m	BD + 1PB + 2 GB
Cross élite Féminines			
Cross élite Masculins	15h15	8 780 m	BD + 3 GB

Spécificité Marche Nordique :

- L'épreuve de Marche Nordique Compétition (MNC) fait une distance de 11,7 km et le dénivelé est de 35 m. Le circuit est composé d'une boucle départ (BD) puis de 4 grandes boucles (GB).
- Cette épreuve, inscrite au Challenge Marche Nordique Tour 2023/2024 de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), est dotée du Label National et est qualificative pour les Championnats de France 2024. Elle fait également partie du Challenge Régional Grand Est.
- Elle est encadrée par des juges de marche nordique, placés sous l'autorité d'un chef-juge, qui feront respecter le règlement Marche Nordique Compétition.
- L'épreuve « Open » aura lieu en même temps et dans les mêmes conditions.
- Le départ sera donné à 9h30 sur une aire de départ, large d'au moins 30 m, avec un sas « MNT » et un second sas « Open ». Selon le nombre d'inscrits, l'organisateur se réserve le droit de différer le départ des Masculins de 10 mn.

Article 3 : Participation et catégories d'âge

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licencié, hommes et femmes de toutes nationalités

Selon les catégories d'âges de la FFA,

- Marche Nordique Compétition → à partir de la catégorie CA
- Marche Nordique Open → à partir de la catégorie CA
- Cross EA -Eveil Athlétisme fém. et masc. → Année 2015 → 2017
- Cross PO - Poussin(e)s → Année 2013 et 2014
- Cross BE - Benjamin(e)s → Année 2011 et 2012
- Cross MI - Minimes fém. et masc. → Année 2009 et 2010
- Cross CA - Cadet(te)s → Année 2007 et 2008
- Cross JU - Junior fém. et masc. → Année 2005 et 2006
- Cross élite – féminines et Masculins → 2004 et avant

Article 4 : Inscription

Le Nordic&Cross des Remparts comprend des épreuves ouvertes à toute personne jeunes ou adultes, selon catégorie d'âge dans l'article précédent, en possession d'un certificat médical ou d'une licence FFA (voir conditions article suivant)

Les inscriptions seront ouvertes jusqu'au mercredi 8 novembre 23h59, sur le site de SporKrono (société de chronométrage) http://sporkrono-inscription.fr/nordic-cross-remparts-2023/select_competition selon le barème suivant (+ frais de gestion) :

- Marche Nordique Compétition 16 € (-1 € pour les licenciés du Grand Est)
- Marche Nordique Open 16 € (-1 € pour les licenciés du Grand Est)
- Cross EA 3 €
- Cross PO 3 €
- Cross BE 3 €
- Cross MI 3 €
- Cross CA 3 €
- Cross JU 3 €
- Cross élite Fém. + Masc. 6 € (+2 € pour les non-licenciés)

Des inscriptions seront possibles sur place le dimanche 12 novembre 2023 à l'endroit du retrait des dossards jusqu'à 1h avant le départ de chaque épreuve, sauf pour la Marche Nordique Compétition.

Le chronométrage se fera par puce sur le dossard.

Les frais d'inscriptions comprennent :

- Le dossard*
- La puce et le chronométrage
- L'assistance médicale
- Le ravitaillement à l'arrivée

Spécificité Marche Nordique :

- Pour l'épreuve de Marche Nordique Compétition, pas d'inscription possible le jour de l'épreuve. Les inscriptions pour l'épreuve « Open » sont possibles quant à elles le matin de l'épreuve.
- Un lot souvenir sera remis à chaque participant des épreuves de Marche Nordique (Compétition et Open)
- Pour les 2 épreuves de Marche Nordique les participants se verront remettre un second dossard à fixer avec 4 épingles dans le dos.
- Les dossards de l'Open comporteront une pastille de couleur sur le dossard avant.

Article 5 : Certificat Médical et Licence

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- D'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, Athlé Découverte (pour les catégories EA et PO) **délivrée par la FFA**, ou d'un « pass' J'aime Courir » **délivré par la FFA** et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement) ne sont pas acceptées
Attention : l'épreuve de Marche Nordique Compétition étant qualificative pour les Championnats de France 2024 de Marche Nordique, tout participant cherchant à se qualifier doit être en possession de la licence « Athlé Compétition ».
- Ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, **la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ;
- Ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de **l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Spécificité Marche Nordique :

- La seule présentation d'un certificat médical ou d'une licence autre que ATHLE COMPETITION permettra de participer uniquement à l'épreuve Open

Article 6 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectuera le samedi 11 novembre 2023 de 17 à 19h à la salle des fêtes de Neuf-Brisach et le dimanche 12 novembre 2023 à partir de 8h à la Tour Bastionnée des Boulistes (TB2) – suivre fléchage.

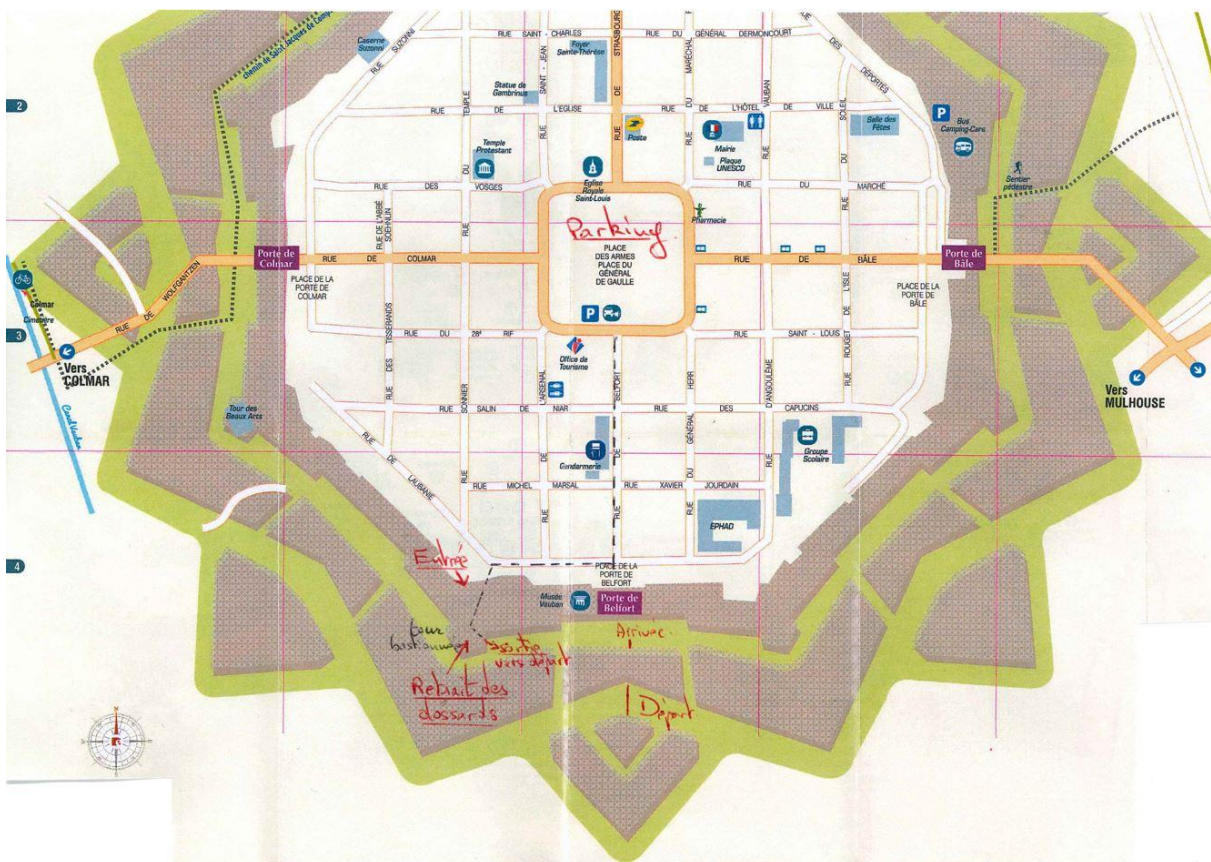
Attention : le dossard tient lieu de « laissez-passer » et d'identification des coureurs ; il permet d'accéder aux différentes prestations (ravitaillements, vestiaires, etc.)

Le dossard doit être fixé sur la poitrine et rester visible tout au long de la course.

Spécificité Marche Nordique :

Rappel : pour les épreuves de Marche Nordique un second dossard est obligatoire. Les 2 dossards sont à fixer avec chaque fois 4 épingles. Pour l'épreuve Open le dossard avec la pastille de couleur est à fixer sur à l'avant.

Un fléchage sera mis en place depuis le Parking de la Place d'Armes jusqu'à la tour Bastionnée, lieu de retrait des dossards.



Les sorties définitives se font par le tunnel, lieu habituel, à la Porte de Belfort.

Article 7 : Sacs – Vestiaires – douches

L'organisation met à disposition 2 zones de vestiaires (Féminines et Masculins) non gardées.
L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou disparition d'un sac.

Douches : non prévus par l'organisation.

Article 8 : Le parcours et balisage

Parcours plat avec quelques passages plus techniques, sur chemins et sur herbe rendant possible l'utilisation de chaussures à pointes.

Le parcours se compose de plusieurs boucles :

- Boucle départ (BD) de 620 m – fléchage blanc
- Petite Boucle (PB) de 800 m – fléchage jaune
- Moyenne Boucle (MB) de 1 445 m – fléchage vert
- Grande Boucle (GB) de 2 720 m – fléchage bleu



Article 9 : Sécurité et secours

Des signaleurs seront placés tout au long du parcours. Les secours et signaleurs sont en liaison avec le PC via radio ou téléphone.

Les secours sont destinés à porter assistance à toute personne blessée avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés (tous modes d'intervention même hélicoptage). Le responsable sécurité, le directeur de course ou les signaleurs seront habilités à mettre hors de course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

L'assistance médicale est assurée par une équipe de secouristes de « Association Colmarienne de Sauvetage et de Secourisme ». Une structure fixe à l'arrivée et une structure mobile (camionnette ou moto) sur le parcours.

Article 10 : Ravitaillement

Un ravitaillement est mis en place par l'organisation à l'arrivée pour l'ensemble des coureurs. Une tente est prévue à cet effet à la sortie de l'aire d'arrivée.

Aucune aide extérieure n'est possible, sous peine de disqualification.

Spécificité Marche Nordique :

Une zone de ravitaillement et technique d'une longueur de 40 m sera installée et disponible pour les participants au début de chaque boucle :

- Possibilité de profiter du ravitaillement proposé par l'organisateur
- Possibilité de déposer son ravitaillement personnel à cet endroit
- Possibilité de déposer des bâtons personnels en cas de casse

Article 11 : Abandons

En cas d'abandon, un coureur doit obligatoirement prévenir le Directeur de l'Organisation, un signaleur ou un membre de l'organisation le plus proche.

Article 12 : Réclamations & Jury d'épreuve

Elles doivent être adressées à l'organisation dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

Tout litige sera réglé par le Directeur de l'Organisation.

Nous rappelons également que les chiens ne sont pas autorisés à courir à côté de leur maître.

Article 13 : Classement et Récompenses

Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs.

Les récompenses seront remises aux 3 premiers de chaque course directement à l'issue de l'épreuve. Les athlètes récompensés sont appelés sur le podium pour la remise des distinctions. Les athlètes absents lors de l'appel de leur nom peuvent retirer leur dotation directement auprès de l'organisateur dans un délai de 1 semaine.

Spécificité Marche Nordique :

- La cérémonie des podiums aura lieu à 13h45
- Classement scratch MNC : sont récompensés les 3 premières féminines et les 3 premiers masculins
- Classement par équipes MNC : sont récompensés les 3 premières équipes par addition des temps des 2 premières féminines et des 2 premiers masculins (1 muté ou 1 étranger par équipe).
- Classement par catégorie MNC : seul le premier de chaque catégorie est récompensé sans cumul avec le classement scratch
- Classement open : la première féminine et le premier masculin du classement scratch seront récompensés.

Spécificité Cross élite Féminines et Masculins

- Classement scratch : sont récompensés les 3 premières féminines et les 3 premiers masculins
- Classement par catégorie : sont récompensés les vainqueurs par catégorie sans cumul avec le classement scratch.

Nouveauté 2023

Cette année nous mettons en place un challenge DUO. A l'inscription, vous indiquez si vous participez au challenge DUO et avec quel partenaire. Chacun fait sa course du cross élite et l'addition des 2 temps permettra d'établir le classement DUO. A l'issue, seront récompensés :

- Le meilleur DUO mixte (1 féminine + 1 masculin)
- Le meilleur DUO féminin (2 féminines)
- Le meilleur DUO masculin (2 masculins)

Article 14 : Contrôle Antidopage

Tout coureur ou marcheur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. Le refus de se soumettre au contrôle antidopage entraîne la disqualification immédiate. Tout contrôle positif est signalé à la fédération d'appartenance du coureur ou du marcheur, à laquelle il appartient de prendre les sanctions qui s'imposent.

Article 15 : Assurance

L'organisateur a souscrit à une assurance responsabilité civile suffisamment élevée pour tous les membres du Comité d'Organisation (Jury inclus), pour la durée de l'évènement.

Les compétiteurs licenciés doivent se conformer aux conditions de licence requises par leur fédération nationale. Ils bénéficient des garanties de l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants, non licenciés, de s'assurer personnellement contre les risques liés à la pratique du cross et de la course à pied en compétition.

Par son engagement chaque participant déclare être personnellement assuré et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout accident physiologique survenant pendant les épreuves ou pouvant en découler.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé ou en cas de vol.

Article 16 : Obligations des participants

- Respect de l'environnement

Les épreuves sont organisées dans le respect des règles de protection de l'environnement. Les participants sont priés de ne pas jeter de déchets hors des zones de ravitaillement et buvette, et de ne pas dégrader volontairement la faune et la flore...

- Respect des bénévoles

Tout coureur se doit de respecter les bénévoles et autres membres de l'organisation.

- Assistance aux autres concurrents

Tous les participants doivent porter assistance à toute personne en danger. En cas de détresse, alerter ou faire alerter l'organisation située sur le parcours qui dispose de moyens de communication pour joindre le PC secours.

Article 17 : Droits à l'image

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les images photographiques et les reportages vidéo réalisés pendant l'évènement dans le but de promouvoir cette course. En vous inscrivant à cette épreuve, vous abandonnez votre droit à l'image et vous autorisez à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de votre image au profit de l'organisation (voir de ses partenaires) pour une durée limitée à cinq ans.

Article 18 : Loi informatique et liberté

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et libertés », si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : cil@athle.fr.

Article 19 : Annulation ou neutralisation

En cas de litige, seul le Directeur de la manifestation ou le Juge-arbitre règlera les problèmes éventuels.

En cas de force majeure, « catastrophe naturelle, conditions climatiques extrêmes, problèmes sanitaires ou toute autre circonstance pouvant mettre en danger la sécurité des participants », l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser une/les épreuve(s) sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 20 : Acceptation du règlement

Les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent les dispositions. Si obligation de dernière minute, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement.

Merci aux bénévoles

